

Rapport sur la politique d'engagement 2020



Sanso Investment Solutions : un acteur de référence dans l'ISR

LES CHIFFRES CLÉS *

Création de la société : 2011

➤ Equipe de **21** personnes dont 9 gérants

> **1 Md €** sous gestion

➤ CLIENTS :

45% Institutionnels et Entreprises

46% Family Offices et Gestion Privée

9% Gérants d'actifs

➤ Plus de **25** fonds gérés

➤ Plus de **350** mandats de gestion

LA PHILOSOPHIE DE SANSO IS

SANSO signifie Oxygène en japonais

Des solutions visant à répondre aux **enjeux sociétaux** de **développement durable, actuels et futurs**

L'expérience d'une équipe entièrement dédiée à la recherche de **résultats financiers** associée à un **niveau élevé de service**

SANSO IS donne du sens à vos investissements

* au 31 décembre 2020, source SANSO IS

Être responsable, performant et engagé

Sanso IS contribue ainsi à faire le lien entre les épargnants qui veulent **donner du sens à leurs placements** et les émetteurs qui répondent à des problématiques de développement durable.

Financer les acteurs de la transition vers une économie durable



En répondant aux Objectifs de Développement Durable définis par les Nations-Unies.

En bénéficiant d'opportunités liées à la croissance forte des marchés sous-jacents.

Privilégier les émetteurs soucieux de leur responsabilité sociétale



En favorisant les acteurs économiques prenant en compte les intérêts de l'ensemble de leurs parties prenantes.

En évitant certains risques financiers dus à une mauvaise gestion des enjeux ESG.

Être acteur du changement



En contribuant à une prise en compte généralisée des enjeux ESG par les gestionnaires d'actifs dans notre secteur.

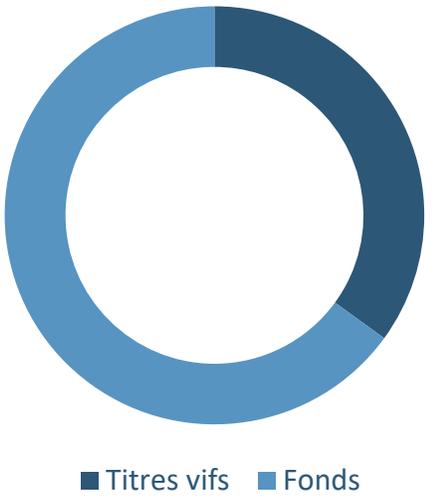
En s'engageant dans des initiatives de place visant à promouvoir l'ISR et en soutenant financièrement des fondations.

La répartition des encours

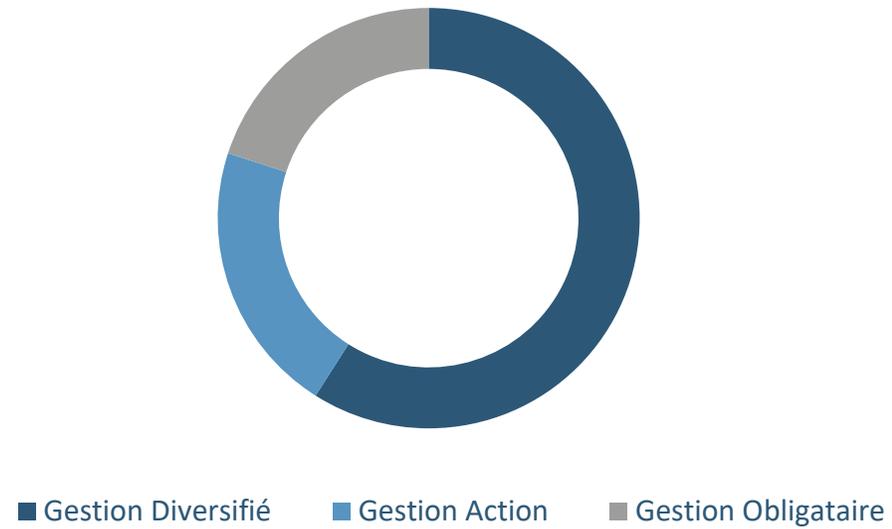
Actif sous gestion



Supports d'investissement



Classe d'actifs



Source : Sanso IS, MSCI ESG Research, au 31.12.2020



1. DEMARCHE GENERALE DE LA POLITIQUE ISR

Nos 4 piliers

Sanso IS prend systématiquement en compte des **critères ESG** dans ses décisions d'investissement pour plus de **80% des actifs sous gestion**.
La démarche d'investissement responsable et durable de Sanso repose sur 4 piliers :



PILIER 1

Investir dans des entreprises d'avenir dont l'activité a un impact positif sur l'atteinte des Objectifs de Développement Durable des Nations-Unies (Sustainable Development Goals).



PILIER 2

Exclure les entreprises dont le comportement est contraire aux principes du Pacte Mondial des Nations-Unies au même titre que celles des secteurs du Tabac et du Charbon.



PILIER 3

Calculer la note ESG et l'empreinte carbone de nos portefeuilles en adoptant une démarche d'amélioration de celles-ci.



PILIER 4

Engagement actionnarial et dialogue avec nos gestionnaires d'actifs partenaires pour les inciter à faire progresser leurs pratiques d'intégration ESG.

Sanso Investment Solutions : nos moyens techniques et humains



Une équipe spécialisée
L'équipe de gestion est composée de **10 gérants** et un **analyste ESG**



Un outil d'analyse d'aide à la sélection de fonds ISR
Les fonds ayant une démarche ISR sont répertoriés dans notre **outil interne d'analyse *Monitoring Funds***.



Politique de vote
Sanso IS a sélectionné ISS pour nous assister dans l'analyse des résolutions et la mise en œuvre de la politique de vote « SRI »



Gouvernance ISR
Un **Comité de Pilotage ISR** est organisé mensuellement



Rencontres avec les sociétés de gestions
L'ensemble de l'équipe fait entre 250 et 300 rendez-vous par an avec des gérants externes



Moyen d'analyse pour la notation ESG et carbone des émetteurs
Sanso utilise MSCI comme un outil d'aide à la décision dans la sélection des titres : note **ESG**, **empreinte carbone**, et calcul de l'**exposition aux ODD**

Notre implication dans l'écosystème de la gestion responsable



Signataire depuis 2017

Un engagement en matière
**d'Investissement
Responsable et Durable.**



Signataire

Un volonté de respecter les
principes **fondamentaux du
développement durable** en
tant qu'entreprise.



**Participe au Comité
Technique Investissement
Responsable**

Une participation et une vision
des **développements des
pratiques ISR.**



COP21 - CMP11
PARIS 2015
UN CLIMATE CHANGE CONFERENCE

Signataire

Une conviction qu'une **action
forte en faveur du climat**
débouchera sur une **meilleure
croissance et un
développement plus durable.**



Membre depuis sa création

Un soutien au **développement
de l'ISR en France et en
Europe** via le réseau Eurosif.



Signataire

Un soutien à cet organisme
gérant la plateforme la plus
importante de **reportings
environnementaux** dédiées
aux entreprises et aux villes.

Un engagement en tant que société



Sanso IS s'applique à elle-même les principes de développement durable et de responsabilité sociale qu'elle prône dans sa politique d'investissement

- Elle s'implique vis-à-vis de la société civile en finançant la fondation Akuo* qui entreprend et soutient des **projets de développement durable** en faveur des populations défavorisées et de la protection de l'environnement dans le monde entier.
- Sanso IS s'engage à **reverser 10%** des frais de gestion financière du fonds **Sanso Objectif Durable 2024** au bénéfice d'associations de **défense de l'environnement et de protection des océans** : Surfrider Foundation Europe et l'Institut Océanographique Fondation Albert 1^{er} Prince de Monaco.
- Par ailleurs, Sanso IS a fait le choix de l'électricité verte en sélectionnant Plüm énergie comme fournisseurs d'électricité.

**1% du CA + Jours/hommes*



2. FOCUS SUR LE PILIER 4 : ENGAGEMENT

Dialoguer avec les gestionnaires d'actifs partenaires pour les inciter à faire progresser leurs pratiques d'intégration ESG.

ENGAGEMENT

Dans le cadre de la sélection de fonds Sanso IS interroge ses partenaires sur l'intégration des enjeux ESG au sein de leur process d'investissement.

Un **dialogue avec ces gestionnaires** est systématiquement mis en place afin de les inciter à intégrer ces considérations dans leur processus d'investissement.

Ce dialogue va prendre la forme de :



Rendez-vous avec les équipes de gestion, d'analyse et de distribution au cours desquels Sanso IS exprime son attachement à l'intégration de ces enjeux par ses partenaires et met en avant l'intérêt de ces sujets.



Courriers adressés aux instances de direction des **sociétés de gestion concernées**, rappelant le souhait d'une meilleure prise en compte de ces enjeux.



Un **suivi de l'évolution de la démarche** des gestionnaires dans ce domaine.

En l'absence de progrès après 24 mois de dialogue Sanso IS statue sur l'opportunité de continuer à travailler ou non avec les gestionnaires concernés.

POLITIQUE DE VOTE

Sanso IS a sélectionné ISS pour l'assister dans l'analyse des résolutions et la mise en œuvre de la politique de vote.

Dans le cadre de sa politique « SRI », ISS élabore des directives de vote **conformes aux objectifs des investisseurs soucieux du développement durable.**

Sur les questions environnementales et sociales, la politique « SRI » de ISS vise à soutenir les organes de direction qui promeuvent des **pratiques commerciales durables, le respect de l'environnement, des pratiques de travail équitables, la non-discrimination et la protection des droits humains.**

En matière de gouvernance d'entreprise, de rémunération des dirigeants et de structure d'entreprise, les lignes directrices de la politique « SRI » sont fondées sur un **engagement pour la création et la préservation de valeur économique et pour la promotion des principes de bonne gouvernance d'entreprise et de la diversité au sein des organes de direction.**



En votant, SANSO IS se préoccupe non seulement du rendement économique pour les actionnaires et d'une bonne gouvernance d'entreprise, mais aussi de s'assurer que les activités et les pratiques de l'entreprise sont conformes aux objectifs généraux de la société.



3. L'ENGAGEMENT EN PRATIQUE

Description de la démarche, liste des sociétés ciblées et cas pratiques.

Pourquoi une politique de dialogue avec nos gérants partenaires ?

Environ 40% des encours de Sanso IS sont investis dans des fonds gérés par des sociétés de gestion de portefeuilles tierces. L'activité de sélection de fonds externes est donc significative pour Sanso IS.

Sanso IS s'efforce de sélectionner des fonds ISR ou intégrant de façon structurée les enjeux ESG. Cependant les produits de ce type sont encore peu nombreux sur certaines classes d'actifs, par exemple :

- Gestion obligataire, notamment High Yield
- Stratégies de performance absolue
- Fonds axés sur les actions de petites et moyennes valeurs.

Par ailleurs Sanso IS a développé des relations de long-terme avec les sociétés de gestion sélectionnées et estime bénéficier d'un degré élevé d'écoute de la part de celles-ci.

De ce fait, Sanso IS a décidé dès sa création de mettre en œuvre une politique de dialogue avec les gestionnaires d'actifs partenaires pour les inciter à faire progresser leurs pratiques d'intégration ESG et ainsi contribuer à la diffusion de la prise en compte de ces enjeux à un plus grand nombre d'acteurs du marché.

L'impossibilité de nouer un dialogue constructif dans un délai fixé à 2 ans environ conduira Sanso IS à écarter la société de gestion de la liste de ses contreparties.

Le processus de dialogue

Etape 1 : Choix des sociétés de gestion avec lesquelles un dialogue va être établi sur la base des critères suivants:

- a. Etat de la politique ESG de la société de gestion.
- b. Encours détenus par Sanso IS
- c. Ancienneté de la relation
- d. Taille de la société de gestion
- e. Nature des stratégies proposées.

➤ De 10 à 15 sociétés de gestion sont identifiées pour des actions de dialogue.

Etape 2 : Mise en place d'un dialogue formalisé

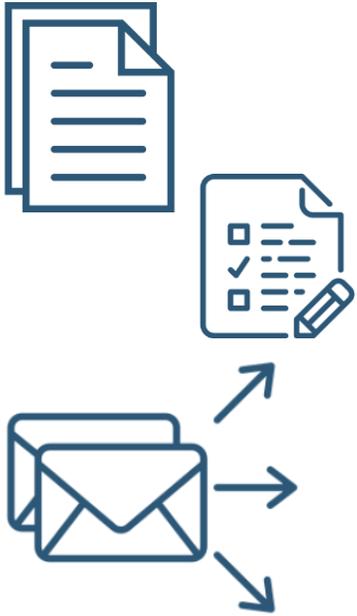
- a. Envoi d'une lettre présentant notre démarche co-signée par le Président et le Directeur Général de Sanso IS.
- b. Envoi simultané d'un questionnaire permettant de faire un état des lieux de la politique ESG
- c. Analyse des réponses au questionnaire permettant de classer les sociétés en 4 catégories selon le degré de maturité de leur démarche : Avancées, Volontaires, Intéressées, Non-concernées, les non-répondants étant placés dans cette dernière catégorie.

Etape 3 : Echanges avec les sociétés Intéressées et Non-concernées afin de

- a. Aider les sociétés Intéressées à construire une démarche cohérente avec leur processus d'investissement
- b. Tenter de sensibiliser les Non-concernées.

Les sociétés ciblées en 2020

En octobre 2020, la lettre et le questionnaire ont été envoyés aux sociétés ci-dessous :

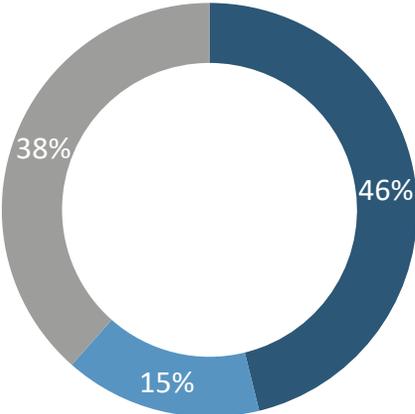


- Axiom Alternative Investments
- Acatis Investment GmbH
- Erasmus
- Financière de la Cite
- Gaspal Gestion
- Banque Cantonale de Geneve
- Moneta Asset Management
- MFM Fonds
- Turgot Asset Management
- Amilton Asset Management
- Equigest
- Kirao
- Raymond James Asset Management
- Exane

Résultats sur les sociétés ciblées en 2020

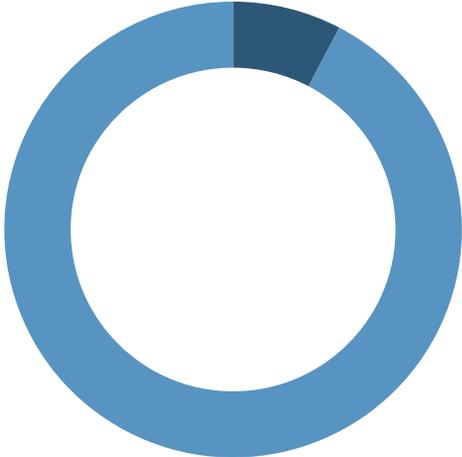


Sociétés contactées



■ Sociétés engagées les années précédentes ■ Non répondant 2019 ■ Premier contact

Retours des questionnaires

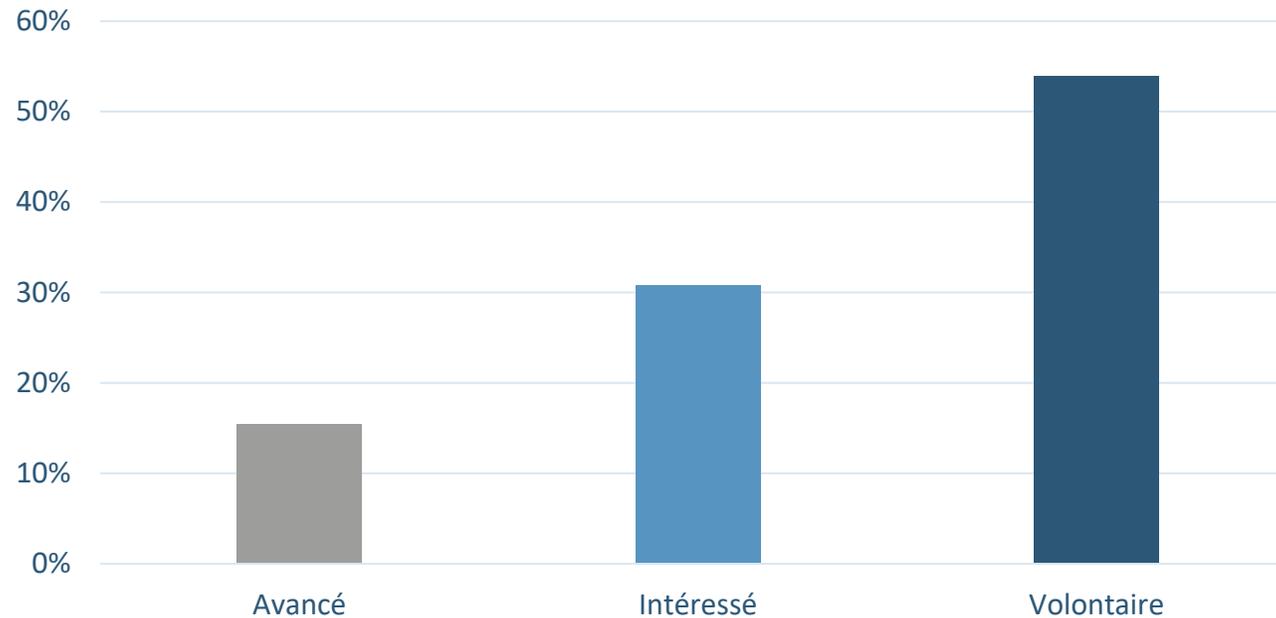


■ Pas de retour ■ Retour du questionnaire

Résultats sur les sociétés ciblées en 2020

Résultats du dépouillement des questionnaires réceptionnés

Lors de l'analyse des réponses reçues, aucune société sur les treize ayant retourné le questionnaire n'a été classée dans la catégorie non-concernée.



Cas pratique n°1 : ERASMUS Gestion



Chronologie du dialogue:



- **Août 2017** : Nous questionnons Erasmus Gestion sur la prise en compte des facteurs ESG lors d'un point de gestion sur le fonds Erasmus Small Caps Euro. La société nous indique que ces sujets ne sont pas intégrés à son processus d'investissement et que peu d'informations sont disponibles sur les petites valeurs mais qu'elle a conscience de l'importance croissante des enjeux ESG.
- **Septembre / octobre 2017** : Deux rendez-vous sont réalisés avec des membres des équipes commerciales et de gestion d'Erasmus. Le premier rendez-vous a une portée essentiellement pédagogique visant à aider les équipes à se familiariser avec des différents concepts liés à l'Investissement Socialement Responsable. Le deuxième rendez-vous est l'occasion d'un échange plus technique sur les différentes sources de données et d'analyse disponibles et leurs plus-values respectives.
- **Mai 2019** : Erasmus Gestion publie ses premiers reportings ESG et carbone pour les fonds Erasmus Small Caps Euro et Erasmus Mid Caps Euro en s'appuyant sur Ethifinance. Le Directeur du Développement remercie Sanso IS pour son accompagnement et sa pédagogie sur l'ESG. Cependant ces reporting n'ayant pas été actualisés par la suite Sanso IS a décidé de reprendre le dialogue avec la société en 2020.
- **Novembre 2020** : la réponse d'Erasmus à notre questionnaire nous a permis de constater que l'intégration ESG restait d'actualité et de classer Erasmus dans la catégorie des Volontaires. Nous sollicitons un RDV avec la SGP pour approfondir ces sujets.
- **Mars 2021** : lors d'un rendez-vous avec Erasmus, Sanso IS constate que la société dispose désormais d'une politique ISR formalisée et est devenue signataire des PRI. De plus, Erasmus a pour objectif d'obtenir le Label ISR pour plusieurs de ses fonds dans le courant de l'année.

Cas pratique n°2 : AXIOM AI



Chronologie du dialogue:



- **Octobre 2019** : le retour de questionnaire démontre que la démarche ISR d'Axiom AI est en développement et que des objectifs précis sont fixés pour intégrer les critères ESG dans sa politique de gestion. La dimension « G » d'ESG est intégrée systématiquement dans les décisions de gestion. La société travaille pour intégrer les considérations « E » et « S ». Axiom AI développe et test un modèle de notation ESG interne des émetteurs dans le but d'intégrer les notations ESG en tant que critère de gestion de risque. Nous décidons de réinterroger Erasmus en 2020 pour mesurer les progrès réalisés.
- **Octobre 2020** : nous constatons grâce à la réponse à notre questionnaire qu'une politique d'Investissement Responsable ainsi qu'une liste d'exclusion ont été formalisées. Cependant, la société n'intègre pas de façon systématique et simultanée les critères E,S et G. Axiom échange avec Solactive dans le but de construire des benchmarks sur mesure qui, s'ils sont mis en place, entrainera une contrainte de notation ESG des portefeuilles qui devra être supérieure au benchmark.
- **Avril 2021** : Axiom nous présente en détails sa politique ISR et notamment l'outil de mesure de température des portefeuilles, développé en partenariat avec i Care & Consult. La société se fixe des objectifs concrets dont l'utilisation de cet outil sur l'ensemble de sa gamme ainsi que le passage du fonds Axiom Contingent Capital en fonds vert.

Cas pratique n°3 : ACATIS



Chronologie du dialogue:

ACATIS

- **Juin 2020** : Sanso IS constate disposer de relativement peu d'informations sur la politique ESG d'Acatis, en particulier le fonds Acatis Gané Value Event, détenu dans certains portefeuilles et décide d'inclure la SGP sur la liste des sociétés ciblées par la politique d'engagement.
- **Octobre 2020** : Sanso IS constate grâce à son questionnaire que l'engagement ESG d'Acatis a sensiblement progressé. Une « barre de durabilité » est désormais présente sur la fiche mensuelle de tous les fonds ACATIS, qui indique à chaque investisseur la proportion d'actions durables dans le portefeuille du fonds concerné. Par ailleurs, les trois fonds de la gamme Acatis Fair sont labellisés FNG et sont catégorisés article 9. De plus, la société fait noter tous ses fonds sur la plan ESG. Bien, qu'il n'y est pas d'approche «best-in-class » normalisée, un filtre SDG a été intégré dans la philosophie ISR d'Acatis.
- **Mars 2021** : Lors de la présentation de sa démarche ISR, Acatis nous informe vouloir étendre leur stratégie de durabilité à plus grande échelle et souhaite mettre en place un processus ESG contraignant pour l'ensemble de ces fonds. La société déclare avoir l'intention de faire évoluer le fonds Acatis Gané Value Event en fonds article 8.

Conclusions et perspectives

Initiée lors de la création de Sanso IS mi-2017 la démarche de dialogue avec nos gestionnaires d'actifs partenaires s'est traduite de façon très concrète en 2020 avec :

- Des **courriers et questionnaires envoyés 14 sociétés de gestion** dont l'implication en termes d'ISR nous semblait pouvoir être améliorée.
- **4 rendez-vous** réalisés avec des gestionnaires spécialement pour les **sensibiliser aux problématiques ESG et faciliter l'identification d'axes de progression** dans ce domaine.

Cette année, nous avons décidé d'écarter de la liste de nos partenaires une société qui ne réalisait aucun progrès depuis 2 ans et refusait systématiquement de répondre à notre questionnaire.

Tout en étant pleinement satisfait des résultats obtenus lors de l'exercice 2020 nous pensons que le potentiel de progrès de nos contreparties est loin d'être épuisé et **nous poursuivrons notre démarche de dialogue et d'engagement en 2021** en mettant notamment l'accent sur les sociétés classées comme *Intéressée* l'an passé et sur nos nouveaux partenaires.

Par ailleurs, Sanso IS espère développer en 2021 un engagement collaboratif avec le réseau d'investisseurs, Shareholders for Change que nous avons rejoint en début d'année.

D'autre part, nous prévoyons d'étendre notre démarche d'engagement aux entreprises, et travaillons actuellement à établir la liste des sociétés avec lesquelles nous allons échanger sur des sujets ESG.

Disclaimer

Ce document ne constitue ni une offre de souscription, ni un conseil en investissement. Il ne peut être reproduit, diffusé, communiqué, en tout ou partie, sans autorisation préalable de la société de gestion.

Investir sur les marchés financiers comporte des risques de perte en capital.

Les performances passées ne constituent en rien une garantie pour des performances actuelles ou futures.

Les solutions d'investissement présentent un risque de perte en capital. Toute personne désirant investir dans les OPCVM mentionnés dans ce document est tenue de consulter le document d'informations clé pour l'investisseur visé par l'Autorité des Marchés Financiers et disponible sur simple demande auprès de **Sanso Investment Solutions**.

L'accès aux solutions d'investissement de la Société peut faire l'objet de restriction à l'égard de certaines personnes ou de certains pays. Il ne peut notamment être offert ou vendu, directement ou indirectement, au bénéficiaire ou pour le compte d'une « U.S. person » selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S » et/ou FATCA.

Il est recommandé aux investisseurs de contacter leurs conseillers, de les rencontrer régulièrement pour faire le point sur leur situation.